

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Séance du Conseil Municipal

### du 10 novembre 2010

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Bertheaume, Lepetit, Simon, Stora, Girault, Mmes Fouquerel, Pasqué.

Absente excusée : Mme Accadebled (pouvoir à Mme Pasqué)

Secrétaire de Séance : Monsieur Le Buan

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il a un reçu un courrier signé de Monsieur Girault. Monsieur Girault déplore l'absence d'affichage du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2010 dans le délai imparti.

Monsieur le Maire précise que dans cette période, une secrétaire remplaçante faisait un nombre d'heures faible, et que bien qu'étant responsable du fonctionnement, il regrette que soit mis autant de formalisme ; un contact informatif aurait été suffisant. L'énergie est plus à mettre dans les projets.

#### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2010**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **II – VENTE BATIMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la vente du bâtiment communal "ancien presbytère" a été envisagée. Il indique que France Domaines a été sollicité en vue d'évaluer ce bien. La population beaumontaise étant inférieure à 2 000 habitants, l'évaluation par ce service ne constitue pas une obligation. Pour la mise en vente, plusieurs solutions sont envisageables :

- vente par le biais d'une agence immobilière ;
- vente notariale interactive (VNI), avec le concours d'un notaire : mise en ligne sur le portail immobilier des notaires.

L'estimation du bien a été réalisée par agence immobilière, une estimation supplémentaire doit être demandée auprès de notaires.

Le conseil municipal charge la commission de valider le prix de vente et charge Monsieur le Maire de contacter en premier lieu les deux agences de Beaumont.

Adopté à l'unanimité.

#### **III – PLAN LOCAL D'HABITAT**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agirait de transférer partiellement la compétence urbanisme à la communauté de communes. La motivation avancée par l'Intercom : avoir une certaine cohérence au niveau du territoire intercommunal.

Décision du conseil : Monsieur le Maire informera le président de l'Intercom que le conseil a émis un avis défavorable.

#### **IV – TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur le Maire rappelle que l'estimation des travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du bourg avait été chiffrée à 24 881,00 €H.T.

Monsieur le Maire a fait une demande de subvention auprès du Conseil Général ; le Conseil Général a accordé une subvention de 3 572,00 € sur les amendes de police.

Il précise qu'une délibération avait été adoptée en début d'année et l'autorisait à concrétiser ces travaux. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune subvention n'avait été inscrite au budget primitif et que de ce fait le coût de ces travaux s'en trouve amoindri.

Egalement étudié avec l'Agence Routière :

- travaux trop onéreux à proximité de la propriété de Monsieur Paul Patin ;

#### **Chemin de la Croix Havron**

Un propriétaire a proposé d'étudier une amélioration de la sécurité et propose de céder un tronçon de son terrain pour l'euro symbolique.

Suggestion émise par Madame Fouquerel : améliorer le ramassage scolaire au niveau de ce carrefour.

#### **V – CONVENTION AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Agence de l'Eau a confirmé l'aide financière, soit 40 %, attribuée pour la construction de la station d'épuration pour un montant de 209 262,00 € ainsi qu'un prêt de 104 631,00 € consenti à taux 0 sur une durée de 20 ans.

Le conseil autorise le maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau.

Adopté à l'unanimité.

#### **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe avoir rencontré les repreneurs de la boulangerie qui doivent réouvrir 1er janvier 2011

Beaumont-en-Auge, le 18 novembre 2010

Le Maire,

D. LOUVET